

Bumbray, M. J. Pelletier, contrôleur de la Ville et M. P. O. Lavallée, avocat de la Ville.

Sont aussi présents les membres suivants d'une délégation du Conseil municipal de Maisonneuve, à savoir: M. Walter Reed, Maire, MM. Alex. Michaud, président du Comité des Finances, T. Trudel, président du Comité de la Voirie, M.-G. Ecrément, secrétaire-trésorier, et L.-J.-S. Morin, avocat de la ville.

1.—Le secrétaire de la Commission donne lecture de la correspondance échangée, depuis 1905, entre la Cité de Montréal et la Ville de Maisonneuve, en rapport avec l'annexion.

Sur proposition de M. l'échevin Houllé, il est

Résolu: Que cette correspondance soit déposée aux archives.

2.—M. le président invite les délégués de Maisonneuve à donner des détails sur l'état financier de cette ville, la dette consolidée, la dette flottante, la valeur des immeubles imposables, la valeur des immeubles imposables exempts temporairement de taxation, la valeur des immeubles imposables, mais dont la taxation est temporairement limitée, les exemptions de taxes par la loi, la population, la superficie, le nombre de milles de rues ouvertes à la circulation, le nombre de milles de rues macadamisées, des égouts, etc., le pouvoir d'emprunt, le taux de la contribution foncière, le revenu, le nombre d'employés permanents dans chaque département, les contrats d'éclairage, les franchises aux compagnies de tramways, etc., etc.

M. le maire Reed, M. A. Michaud et M. L.-J.-S. Morin donnent des chiffres approximatifs, et M. le secrétaire-trésorier s'engage à faire parvenir à la Commission les chiffres officiels et tous états et documents en rapport avec la situation financière, l'administration, les droits, les obligations de la Ville de Maisonneuve et généralement avec les sujets énumérés ci-dessus.

En réponse à une question de M. le président, M. A. Michaud énumère les conditions exigées par les propriétaires de Maisonneuve pour l'annexion de cette ville, telles que contenues dans une requête desdits propriétaires, à savoir:

(1) constitution de la Cité de Maisonneuve en un quartier, sous le nom de "Quartier Maisonneuve", avec représentation par deux échevins;

(2) maintien dans leurs fonctions des employés permanents de ladite cité;

(3) dépense par la Ville de Montréal, dans un délai de deux ans, d'une somme de \$400,000 en travaux permanents dans le futur quartier.

Après discussion de la troisième condition, il est

Sur proposition de M. Walter Reed, maire de Maisonneuve,

Résolu: Que le projet de règlement qui sera rédigé à l'effet d'annexer la Ville de Maisonneuve à la Ville de Montréal contienne une clause pourvoyant à ce que ladite Ville de Montréal dépense, dans les deux ans suivant l'annexion, une somme de \$400,000 en travaux permanents, tels que pavages, trottoirs, égouts, etc., et autres améliorations, dans les limites de ladite Ville de Maisonneuve.

Sur proposition de M. l'échevin Michaud, il est

Résolu: Que, dans ledit projet de règlement, ladite Ville de Montréal s'engage à maintenir dans leurs fonctions respectives durant bonne conduite, les employés permanents de ladite Ville de Maisonneuve.

Sur proposition de M. l'échevin DeSerres, appuyé par M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que la Ville de Maisonneuve forme un des quartiers de la Ville de Montréal, avec représentation ordinaire de deux échevins.

Sur proposition de M. l'échevin Robillard, appuyé par l'échevin David, il est

Résolu: Qu'un projet de règlement d'annexion, contenant les conditions imposées par les résolutions adoptées à la présente séance, soit rédigé et soumis à l'approbation du Conseil municipal de Montréal.

M. le président remercie de leur assistance les membres de la commission d'annexion et ceux de la délégation de la Ville de Maisonneuve et exprime l'espoir de voir, dans un avenir prochain, la réalisation du projet qui vient d'être discuté.

A journement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

bray, Mr. J. Pelletier, City Comptroller and Mr. P. O. Lavallée, City Attorney.

Present also the following members of a delegation from the City Council of Maisonneuve, to wit: Mr. Walter Reed, mayor, Messrs. Alex. Michaud, chairman of the Finance Committee, T. Trudel, chairman of the Road Committee, M. G. Ecrément, secretary-treasurer, and L. J. S. Morin, Attorney for said City.

1.—The secretary of the Committee read the communications interchanged since 1905, between the City of Montreal and the City of Maisonneuve, concerning annexation.

2.—The chairman invited the delegates of Maisonneuve to give particulars as to the financial position of said city; the funded debt; the floating debt; the value of taxable properties temporarily exempt from taxation; the value of taxable property, but the taxation of which is limited for a certain time; the value of taxable property; properties exempt from taxation by law, the population; the area; the number of streets opened for traffic; the number of miles of macadamized streets; of sewers, etc.; the borrowing power; the rate of assessment; the revenue; the number of permanent employees in each department; the lighting contracts; the franchise granted to the tramway companies, etc.

Mayor Reed, Mr. A. Michaud, and Mr. L. J. S. Morin, gave approximate figures, and the secretary-treasurer agreed to send to the Committee, official figures, statements, and documents, anent the financial position; the administration; the rights and liabilities of the City of Maisonneuve, and, generally, on all items above specified.

Replying to a question put by the chairman, Mr. A. Michaud enumerated the terms and conditions on which the proprietors of Maisonneuve would consent to its annexation; said conditions as contained in a petition from said proprietors, to wit:

(1) Make the municipality of Maisonneuve a ward, to be known as "Maisonneuve ward", and to be represented by two aldermen;

(2) The permanent employees of said city to be maintained in their positions;

(3) The City of Montreal to spend, within a delay of two years, a sum of \$400,000 on permanent works in the new ward.

After having discussed the third condition, it was

On motion of Mr. Walter Reed, Mayor of Maisonneuve,

Resolved: That the proposed by-law, to be drafted for the annexation of Maisonneuve to the City of Montreal, contain a clause stipulating that the City of Montreal shall spend, within the two years following the annexation, a sum of \$400,000 in permanent works, such as pavings, sidewalks, sewers, etc., and other improvements, within the limits of the City of Maisonneuve.

On motion of Ald. Michaud, it was

Resolved: That, by said proposed by-law, the City of Montreal shall be bound to maintain in their respective positions, the permanent employees of the said City of Maisonneuve.

On motion of Ald. DeSerres, seconded by Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City of Maisonneuve shall form one of the wards of the City of Montreal, and shall be represented by two aldermen.

On motion of Ald. Robillard, seconded by Ald. David, it was

Resolved: That a draft of by-law re annexation, containing the conditions imposed by the resolutions adopted at the present meeting, be prepared and submitted for the approval of the City Council of Montreal.

The chairman thanked the members of the Annexation Committee and the delegation of the City of Maisonneuve, for having attended the meeting, and expressed the hope that in a near future, he would see the realization of the project under discussion.

Adjourned.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.